

AFFAIRE N° 2022/277

**DELIBERATION
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 29 mars 2022 à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation :	Vendredi 11 février 2022
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	
Nombre de membres absents :	3
Nombre de votants :	27

	Présent	Absent excusé	Absent Non excusé	Pouvoir à
<div style="border: 2px solid red; padding: 5px; display: inline-block;"> REÇU LE - 7 AVR. 2022 À LA SOUS-PRÉFECTURE DE 20 élus communautaires </div>				
20 élus communautaires				
BARREAU Yves	x			
BERTET Jean-Marie		x		N. SINGOLES
BOURA Christian			x	
BRETON Jean-Louis	x			
CAZENAVE Hervé	x			
CHAMBAUD Véronique	x			
DEBEVER Adrien			x	
DUBOURG Marie-Dominique	x			
FORGERON Karine		x		N. SINGOLES
GIRAL Marie-Hélène		x		
GRASS Christine	x			
LEGRAND Florence		x		
LOMBRAIL Bernard	x			
MARZAT Pascale		x		N. PEYRONDET
MEIFFREN Patrick	x			
MOULIN Evelyne			x	
PEYRONDET Laurent	x			
ROBINEAU Catherine	x			
SIGNORET Jean Marc	x			
TRIOULET Tony	x			
9 élus communautaires suppléants				
BACQUEY Alexia				
BIDALUN Jacques				

DA COSTA OLIVEIRA Valérie				
DEPREZ Thierry				
GONZALEZ Gérard	✗			
LAPORTE Franck				
MARGALEF Stéphanie				
PINTAT Xavier				
QUILLET Frédéric	✗			
11 représentants des socioprofessionnels du tourisme				
BARTHELEMY Laurent			✗	
CALBET Jean-Marie	✗			
DADOY Frédéric		✗		
EAP Kaing	✗			
GREZE Cédric		✗		
LAURENT Romain			✗	
MAHIEU Xavier	✗			
MARIDAT Nicolas	✗			
MILLIET Daniel	✗			
PIGNEGUY Mélanie	✗			
SAINT MARTIN Marie-Dominique	✗			
8 personnes qualifiées dans le domaine du tourisme				
BOISSON Jérémy			✗	
ESPAIGNET Michel	✗			
FEVRIER Dominique		✗		
JACOB Pierre		✗		
LARUE Nicolas	✗			
PEROUX Arnaud	✗			
RODRIGUEZ Jean-Marc			✗	
POINSOT Antoine	✗			

Considérant les résultats des comptes administratifs 2021 ;
Considérant les résultats du compte de gestion 2021 ;
Considérant la délibération 2022/276 d'affectation des résultats 2021 ;

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique est invité à délibérer pour adopter le budget supplémentaire qui s'équilibre comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE		II	
		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	781 950,69	0,00
O			
T			
E			
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 781 950,69
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		781 950,69	781 950,69
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	305 206,21	250 000,00
O			
T			
E			
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 55 206,21
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		305 206,21	305 206,21
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 087 156,90	1 087 156,90

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver La délibération « Budget supplémentaire 2022 » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	27
MAJORITE REQUISE	
POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Président
Laurent PEYRONDET**

